

---

# La scolarisation des enfants du voyage au Centre national d'enseignement à distance

**Elisabeth Clanet dit Lamanit**

*Chargée de Mission pour la formation des Gens du voyage*

*Cned*

*60, Bd du Lycée*

*92171 Vanves cedex*

*elisabeth.clanet@cned.fr*

*<http://www.campus-electronique.tm.fr/GensDuVoyage>*

---

*RÉSUMÉ. Depuis une vingtaine d'années, un dispositif européen en faveur de la scolarisation des Roms et des Gens du voyage - dont le recours à l'enseignement à distance -, s'est mis en place pour pallier les grandes difficultés rencontrées par ces populations mal connues et dont l'accès aux droits sociaux était et continue d'être problématique.*

*Le Cned - Centre national d'enseignement à distance - a développé un certain nombre d'actions spécifiques afin de permettre aux jeunes issus de familles du voyage un accès au droit à l'instruction.*

*ABSTRACT. Over the past twenty years, a European structure has been set up, aimed at the academic training of Roma and Travellers, including the use of distance education ; its objective is to remedy the difficulties experienced by these populations, who are often disregarded, and whose access to social rights and benefits was – and remains – a problem. Cned – Centre national d'enseignement à distance – has developed a number of tailored programmes to enable youngsters from Traveller families to access education.*

*MOTS-CLÉS : Gens du voyage, Roms, Tsiganes, Roms, Gitans, Manouches, Yéniches, Pirdé, instruction obligatoire, Cned, enseignement à distance, illettrisme, analphabétisme*

*KEYWORDS: Roma, Travellers, Gypsies, Distance learning, Jenish, illteracy*

---

## **1. Introduction**

Les actions que le Cned tente de mettre en place depuis quelques années, s'inscrivent dans un dispositif européen en faveur de la scolarisation des Roms et des Gens du voyage, communautés très diverses ne présentant pas toutes les mêmes caractéristiques selon les pays d'Europe.

Les Roms et les Gens du Voyage se trouvaient, il y a une vingtaine d'années, dans une situation très précaire en ce qui concernait, entre autre, leur accès au système éducatif. En France, 5% des enfants fréquentaient la maternelle, 50% d'enfants étaient scolarisés de façon épisodique à l'école élémentaire et moins de 1% accédaient au collège. Ces différentes populations présentaient un très fort taux d'analphabétisme, d'illettrisme et de retard scolaire. Les difficultés à l'accès à la scolarisation n'étant pas uniquement imputables à la spécificité de l'itinérance, mais également à d'autres facteurs tels que l'exclusion sociale et la marginalisation.

## **2. Textes de référence**

### **2.1. Union européenne : Résolution 89/C 153/3 du 22.5.89**

En 1989, une Résolution concernant la scolarisation des enfants de tsiganes et de voyageurs, adoptée par les Ministres de l'Education réunis au sein du Conseil demande aux états membres, entres autres mesures, de promouvoir :

*L'expérimentation de l'enseignement à distance, lequel peut mieux répondre à la réalité du nomadisme,*

*Le développement des formes de suivi pédagogique,*

*La prise en compte de l'histoire, de la culture et de la langue des tsiganes et des voyageurs,*

*L'emploi de nouveaux moyens électroniques et vidéo,*

*Le matériel didactique pour les établissements scolaires concernés par la scolarisation des enfants de tsiganes et de voyageurs ;*

Ainsi que :

*La formation continue et complémentaire adaptée pour les enseignants travaillant avec des enfants de tsiganes et de voyageurs ; ...*

### **2.2. Conseil de l'Europe : Recommandation n° R (2000) 4 du 03.02.00**

Quelques années plus tard, la Recommandation n° R (2000), 4 adoptée par le Comité des Ministres le 3 février 2000, lors de la 696e réunion des Délégués des Ministres des Etats membres sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe, réaffirme la nécessité de développer des stratégies adaptées pour ces populations.

*Les politiques éducatives en faveur des enfants roms/tsiganes devraient s'accompagner des moyens adéquats et de structures souples indispensables pour refléter la diversité de la population rom/tsigane en Europe et pour tenir compte de l'existence de groupes roms/tsiganes ayant un mode de vie itinérant ou semi itinérant. A cet égard, le recours à un système d'éducation à distance, s'appuyant sur les nouvelles technologies de la communication pourrait être envisagé.*

*Les programmes scolaires, dans leur ensemble, et le matériel didactique devraient être conçus de manière à respecter l'identité culturelle des enfants roms/tsiganes. Il faudrait donc introduire l'histoire et la culture des Rom dans les matériels pédagogiques afin de refléter l'identité culturelle des enfants roms/tsiganes.*

*Les Etats membres devraient toutefois s'assurer que ces mesures ne débouchent pas sur des programmes scolaires distincts pouvant mener à la création de classes distinctes.*

*Il conviendrait de prévoir l'introduction d'un enseignement spécifique dans les programmes préparant les futurs enseignants afin que ceux-ci acquièrent les connaissances et une formation leur permettant de mieux comprendre les écoliers roms/tsiganes. Toutefois, l'éducation des écoliers roms/tsiganes devrait rester partie intégrante du système éducatif global.*

### **2.3. Code de l'éducation Article L131-2 – (Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 art. 11 Journal Officiel du 24 avril 2005)**

*L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles\* par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix.*

*Un service public de l'enseignement à distance est organisé notamment pour assurer l'instruction des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans une école ou dans un établissement scolaire.*

*\* Déclaration obligatoire à la mairie et à l'Inspection académique + enquête et contrôles*

### **2.4. Scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires - C. N° 2002-101 du 25-4-2002**

*La population non sédentaire présente en France regroupe des gens du voyage et d'autres familles elles aussi itinérantes pour raisons professionnelles (bateliers, forains et gens du cirque par exemple). Si les déplacements ne favorisent pas la scolarisation qui implique une présence assidue à l'école, ils ne doivent pas pour autant faire obstacle aux projets d'apprentissage que font les jeunes et leurs familles*

*Des inscriptions au **centre national d'enseignement à distance (CNED)** sont régulièrement demandées pour permettre la scolarité de ceux pour qui une fréquentation scolaire assidue est difficile compte tenu de la très grande mobilité de leur famille. Cette solution doit être facilitée dans les cas avérés de déplacements fréquents mais ne saurait devenir le mode habituel de scolarisation des adolescents. Il conviendrait qu'au niveau départemental soient étudiées des solutions d'appui au travail induit par ce mode de scolarisation.*

### **3. Les Rroms et Gens du voyage**

#### **3.1. Les Rroms**

Les Rroms, Sinté et Kalé (Tsiganes) représentent la plus grande minorité d'Europe, soit environ 10 millions de personnes.

Rappelons l'histoire singulière de ces citadins indiens déportés par jâtis<sup>1</sup> (castes) entières et réduits en esclavage par des Turcs au début du XI<sup>e</sup> siècle. Embarqués en tant qu'esclaves militaires par les Seldjoukides dans leurs guerres de conquête, ils arrivent en Asie Mineure près de cinquante ans plus tard. Une partie d'entre eux, affranchis et installés en tant qu'artisans ou militaires dans les comptoirs Vénitiens et dans l'Empire Byzantin, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, vont s'exiler au moment de la pénétration Ottomane dans les Balkans à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

A leur arrivée en Europe occidentale, ils se présentent comme pèlerins menés par des Ducs et Comtes de « Petite Egypte ». Ils obtiennent des lettres de protection de différents monarques dont l'Empereur Romain Germanique, Sigismond, roi de Bohême, roi de Dalmatie, roi de Croatie...

Beaucoup de ces troupes dites « Bohémiennes » ou « Egyptiennes » serviront les armées privées des grands seigneurs féodaux jusqu'à leur interdiction et leur bannissement par Louis XIV en 1682. Dès lors, ils furent contraints, d'expulsions en expulsions, de développer des stratégies de subsistance au travers de l'itinérance. Leurs descendants sont les Sinté (Manouches).

Le destin de leurs frères fut très différent à la fois pour les Rroms des Balkans dont l'esclavage se maintiendra jusqu'en 1856 dans les principautés roumaines, mais également pour les nombreux réfugiés dit « Grecs » dans le sud de l'Italie puis dans la Péninsule Ibérique (Kalé « Gitans ») où ils viendront occuper les offices laissés vacants par les populations juives et morisques expulsées par les Rois

---

<sup>1</sup> Corporations socioprofessionnelles héréditaires auxquelles sont rattachées tous les hindous, mais également les musulmans et les chrétiens indiens. Les *Jâtis* ne doivent pas être confondues avec les *Varnas* ou Classes (brâhmanes, kshatriyas, vaisyas et sudras), les « hors classes » appelés longtemps « intouchables » ayant eux-mêmes des castes.

catholiques. Ces deux groupes, Rroms et Gitans, sont très majoritairement sédentaires et ne font pas partie du monde du voyage.

### **3.2. Les Gens du voyage**

Pour des raisons historiques et économiques, certains de nos concitoyens vivent et travaillent en famille tout en se déplaçant : on les appelle les « Gens du voyage ». Ils sont environ 500 000 en France.

Il s'agit de communautés très diverses : certaines de ces familles vivant une itinérance remontant à plusieurs siècles ou à plusieurs décennies.

#### *3.2.1. Une mosaïque ethnique*

Les uns, les « Pirdé » sont des français « autochtones » descendants de colporteurs et travailleurs itinérants de Picardie, Auvergne ou Savoie; d'autres sont des Yéniches, originaire du sud de l'Allemagne; ou encore Sinté/Manouches originaires d'Inde.

#### *3.2.2. Des statuts socio-économiques variés*

Certaines familles travaillent depuis plusieurs générations ou plus récemment dans le monde du spectacle, du cirque et de la fête foraine. D'autres font les marchés ou sont artisans, inscrits au registre des métiers ou du commerce. Si de nombreuses familles sont en situation de grande précarité, d'autres bénéficient d'une bonne insertion économique.

Ces familles très diverses partagent un certain nombre de valeurs. La famille représente la cohésion et la solidarité. Autonomie économique et polyvalence permettent de faire face et de s'adapter à de nouvelles situations et à de nouveaux marchés. Le voyage enfin, est synonyme d'équilibre et de dynamisme. Quand on voyage, c'est qu'on a du travail !

L'itinérance est un mode de vie qui n'est pas obligatoirement synonyme de misère.

#### *3.2.3. Une culture, une identité*

Mais l'itinérance n'est pas qu'un mode de vie. C'est une véritable culture. Une identité. Identité en quelque sorte institutionnalisée par la loi de 1969 qui instaure, dès l'âge de 16 ans, des titres de circulation, sorte de carte d'identité du Voyageur. Ils concernent tous ceux qui sont sans domicile fixe depuis plus de six mois et qui vivent de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile.

1- Le livret spécial A est délivré à ceux qui exercent une activité ambulante et qui sont inscrit au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

2- Le livret spécial B est délivré aux salariés.

3- Le livret de circulation est délivré à ceux qui disposent de ressources régulières.

4- Quand, au carnet de circulation, il concerne ceux qui ne sont ni salariés, ni commerçants et qui n'ont pas de revenus fixes. Il doit être visé tous les 3 mois par un commissaire de police ou un commandant de brigade de gendarmerie.

#### 3.2.4. *Les « assignés à l'errance »*

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage, fait obligation aux communes de plus 5000 habitants d'aménager une aire d'accueil ou de passage, mais en 2007, seules 25% des communes se sont conformées à la loi. Certains Voyageurs cherchent à acquérir des terrains familiaux, mais ceci demeure très difficile. Et une majorité de familles est, de fait, assignée à l'errance.

#### 3.2.5. *Les « exclus du voyage »*

Aujourd'hui, de nombreux Voyageurs ont perdu leur activité et leur mobilité. Ils s'installent dans des conditions souvent précaires et insalubres au fond d'un terrain, en espérant reprendre le voyage, un jour... Ceci entraîne souvent une perte de repères à la fois économiques, familiaux (on ne retrouve plus sa famille lors de déplacements) et culturels. On se **replie** sur soi, mais on se sent « Voyageur » avant tout. Mais sans le voyage, on souffre et l'on se sent rejeté autant par la société sédentaire que par celle des Voyageurs. Certains développent alors une « culture du rejet » susceptible de mener à la déscolarisation.

## 4. Illettrisme et analphabétisme

Beaucoup de Gens du voyage se trouvent en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. Ces notions sont souvent floues et abusivement rattachées à des situations socio économiques précaires, sans qu'une analyse linguistique plus précise soit abordée. Nous allons donc faire un rapide point sur ces notions.

La plupart des langues européennes sont composées de différents registres qui n'ont pas le même statut socio politique. Dans un continuum, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit : le basilecte (environ 1500-3000 mots, phrase minimale, conjugaison limitée au présent – je fais, j'ai fait, je vais faire, fais !), le mésolecte (de 5000 à 8000 mots, expansion de la phrase minimale, mise en perspective dans le temps) et l'acrolecte (autour de 50000 mots, syntaxe complexe –subordonnées, relatives...). C'est dans ce dernier que sont rédigés la plupart des écrits juridico administratifs qui nous sont imposés au quotidien.

Pour autant, le basilecte n'est pas un genre mineur. Son rôle est essentiel dans la communication d'informations précises et tout un système symbolique de mimiques et de gestes enrichissent un vocabulaire et une syntaxe orale empreinte de sobriété : un chirurgien qui opère communique dans l'instant, ses phrases seront minimales et efficaces, et ce n'est pas en acrolecte que l'on évacuera un avion qui prend feu...

Un **illettré** déchiffre sans comprendre ce qu'il lit, il n'accède pas à l'acrolecte.

Un **analphabète** ne possède pas le code de l'écrit et par conséquent ne déchiffre pas. Cependant, s'il est très fréquemment illettré, c'est-à-dire n'accédant pas à l'acrolecte, ceci ne peut être généralisé. Des millions de personnes dans le monde, porteurs d'une culture orale, sont en réalité des analphabètes « lettrés ».

Certaines communautés de Voyageurs, en particulier celles qui ne voyagent plus, les « Exclus du voyage », vivent en vase clos. Leurs activités langagières sont réduites à l'essentiel. Inutile de relater un événement, décrire un objet ou un lieu ou faire le portrait de quelqu'un. On se connaît tous, on est au courant du moindre événement. Leur horizon culturel est réduit et les projets individuels inexistant, ils ne dominent souvent qu'un « frustolecte ». Ils sont très souvent illettrés, voire analphabètes.

## 5. Bilinguisme

Un certain nombre de nos élèves sont bilingues, voire trilingue. Selon leur origine, ils parlent des langues, dialectes<sup>2</sup> ou sociolectes<sup>3</sup> différents, dont ils ne dominant le plus souvent qu'un basilecte.

### 5.1. La langue rromani

La langue rromani est une langue indo-aryenne, très proche des langues parlées dans le nord de l'Inde actuellement telles le hindi ou le bengali. La dispersion des Tsiganes en Europe et les influences des langues majoritaires ont fait évoluer le rromani en trois branches principales :

- le rromani proprement dit, encore très proche des langues indiennes, mais avec des emprunts au roumain, au bulgare ou au hongrois.
- le sinto fortement influencé par l'allemand
- le kalo qui ne compte plus que quelques mots d'origine indienne mélangés au castillan ou au catalan est un sociolecte.

Une langue d'immigration disparaît, en moyenne, au bout de 4 ou 5 générations or, le rromani s'est transmis, en dehors de son contexte et sans écrit de référence, depuis près de 1000 ans. Ceci est un phénomène exceptionnel.

---

2 Dialectes : variétés locale, géographique d'une même langue coexistant sur le même plan.

3 Sociolectes : dialectes sociaux expression d'une « culture sociale » souvent renforcée en diaspora pour résister à l'assimilation

## 5.2. Le yéniche

Le yéniche est essentiellement une langue de communication orale d'origine allemande dont il n'existe que très peu de traces écrites. Il s'agit d'un sociolecte fonctionnant comme un élément de reconnaissance et de distanciation par rapport à la langue majoritaire.

Le vocabulaire est emprunté au yiddish (langue des juifs ashkénazes), au rromani et au Rotwelsch appelé également « Gaunersprache » ou « Geheimsprache » langue secrète du « milieu » et des vagabonds depuis 13e siècle en Allemagne.

La construction de mots nouveaux se fait sur le modèle du Rotwelsch, à l'instar de l'argot français, sous forme de métaphores, métonymies, personnifications, transferts, euphémismes, glissement sémantique ou de jeux de mots... Ce vocabulaire mixte est employé dans un cadre grammatical et syntaxique dialectal allemand. La fréquence des mots de telle ou telle origine varie et la prononciation est aussi marquée par l'accent du dialecte parlé par l'environnement : bavarois, alsacien ou suisse allemand...

## 5.3. Le Parler voyageur

Tous les jeunes voyageurs, qu'ils soient Pirdé<sup>4</sup>, Manouches ou Yéniches, sont francophones, mais ils n'en dominent souvent qu'un sociolecte, le « Parler voyageur », dans un rapport de diglossie entre le français formel et cette langue « intime » de connivence.

Le Parler voyageur est archaïsant, remarquable par un accent caractéristique proche de l'accent de l'Est où apparaissent ça et là des mots emprunté au sinto, c'est-à-dire un mélange de **rromani** et *d'allemand*.

- On a rien **tchourâv**. On cherche *crate des niglos*.

- Les **tchâvés** qui *revenont* de l'école y 's *entendent* des cris. (conjugaison calquée sur l'allemand)

## 6. Les Gens du voyage face à l'écrit et à la culture scolaire

Les seuls écrits avec lesquels les Gens du voyage sont en contact régulier sont des documents juridico administratifs (titres de circulation, arrêtés d'expulsion, dossier RMI...). Pour beaucoup d'entre eux un intermédiaire (travailleur social ou associatif) est nécessaire. Celui-ci représente souvent l'administration et ses contraintes.

---

<sup>4</sup> Un pirdo, une pirdi, des pirdé : voyageur d'origine française

La plupart des Voyageurs sont aujourd'hui convaincus de la nécessité de posséder des connaissances de base pour pouvoir avoir accès à tout ce qui concerne la vie quotidienne. Mais leur relation avec l'école et surtout le collège demeure problématique.

Cette situation est due à divers facteurs : environ 20% des jeunes d'âge primaire n'accèdent pas à l'école primaire, au moins 40% d'entre eux suivront une scolarisation en pointillé au fur et à mesure des déplacements, alors que les enfants issus de milieux de Voyageurs « arrêtés » la fréquentent régulièrement.

Pour ce qui est du collège, les obstacles pratiques à l'intégration temporaire de jeunes Voyageurs sont souvent insurmontables. Quant aux Gens du voyage qui ne bougent plus, la fréquentation de l'école élémentaire censée apprendre à lire, écrire, compter est considérée comme suffisante. Ils n'entreront pas en 6<sup>ème</sup>, leurs parents refusant pour diverses raisons - les mauvaises fréquentations, la drogue...- que leurs enfants fréquentent le collège. En réalité, on craint, de façon diffuse et non explicite la mixité sociale et ethnique et l'assimilation au monde des « Gadjé<sup>5</sup> », à un âge critique qui est celui de l'insertion dans le monde des adultes. La fréquentation du collège apparaît comme menaçante pour la cohésion familiale, celle-ci restant l'objectif majeur de l'ambition familiale excluant toute promotion individuelle.

Les méthodes pédagogiques trop « ludiques » sont souvent perçues comme infantilisantes et vexantes. L'école « c'est du sérieux » et tout ce qui s'apparente au traumatisme récurrent des parents que l'on mettait au fond de la classe pour faire des dessins ne favorise pas l'adhésion des parents au projet pédagogique. De nombreuses méthodes d'alphabétisation, en effet, s'appuient sur un graphisme, une progression qui en ayant une apparence attrayante se veulent plus accessibles. En réalité, le fond est souvent peu cohérent. On doit, par exemple, attendre une année scolaire complète pour découvrir toutes les lettres de l'alphabet, les exercices s'apparentent plus à un chapelet d'activités destinées à « occuper » l'apprenant, plutôt qu'à le faire réfléchir. On aborde trop souvent l'accès à la maîtrise de langue en confondant "avoir du retard" avec "être retardé".

## **7. Les actions du Cned en faveur des Gens du Voyage**

C'est dans le cadre de la Résolution 89 que fut créé en 1991 un poste spécifique pour la scolarisation des enfants de Tsiganes et Voyageurs au sein du Cned, niveau collège. Ce poste, dépendant directement du Bureau des Ecoles au sein de la DGESCO, a permis de mener plusieurs actions en faveur de la scolarisation des enfants du voyage. Jovhanna Bourguignon, une collègue agrégée, d'origine gitane, fut nommée à ce poste. Moi-même, rédactrice de cours au Cned de Rouen depuis 1979 et formée en langue rromani à l'Institut national des langues et civilisations

---

<sup>5</sup> Sédentaires

orientales (INALCO), j'ai été chargée par le Ministère de la seconde dans son travail.

Ce projet était financé par la Commission européenne et faisait suite à de nombreux rapports et séminaires organisés par le Conseil de l'Europe sur la question de la scolarisation des enfants Tsiganes et Voyageurs en Europe.

### **7.1. Le temps de la réflexion**

#### *Analyse des besoins et prise en compte des réalités*

Nous avons, en premier lieu, procédé à un état des lieux des cours existant au Cned et essayé de les confronter avec les besoins de ces familles, en France, afin de répondre aux besoins les plus urgents de jeunes de 12 à 16 ans en grande difficulté.

Nous partions de rien et notre démarche a été totalement empirique. Il s'agissait d'aller à la rencontre de familles dans une dizaine de terrains de stationnement et, au travers de conversations informelles, de leur présenter la notion d'enseignement à distance, d'une part, et de leur donner la parole sur leurs attentes face à l'instruction d'autre part. La situation de ces familles et le type de rapports de confiance que nous désirions établir avec eux ne nous permettaient pas de relever d'échantillon de productions écrites des jeunes en question.

Nous avons, également, pris contact avec des associations de Voyageurs et certains CEFISEM (Centres de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants de Migrants) devenus depuis 2002 les CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) déjà très actifs auprès de ces populations, afin de recueillir leur expérience. Des visites dans des écoles de voyageurs installées sur les terrains de Dijon et d'Orléans nous ont permis de tisser un lien avec des acteurs de scolarisation engagés et en prise avec les réalités quotidiennes de ces familles.

D'autre part, ce projet étant financé par la Commission européenne, de nombreuses rencontres avec nos partenaires européens, Ecossais et Italiens, nous ont permis de confronter les problématiques souvent fort différentes avec la réalité des autres Voyageurs siciliens ou écossais.

Il est apparu qu'une grande majorité des jeunes entre douze et seize ans présentait un fort retard scolaire d'au minimum deux ans. Ceci était dû à une scolarisation soit inexistante, soit perlée de stationnement en stationnement.

D'autre part, il nous paraissait évident que l'exiguïté de la caravane ne permettait pas aux familles de stocker de matériel scolaire trop volumineux tel qu'il se présentait au Cned en général.

Une autre réalité était problématique : les parents, en majorité illettrés ou analphabètes ne pouvaient apporter d'aide pédagogique à leurs enfants.

D'autres aspects, tels que le bilinguisme de certains de ces jeunes, ainsi que le rapide passage de l'enfance à l'âge adulte, sans passer par d'adolescence, nous paraissaient importants à prendre en compte.

## **7.2. Création des cours de mise à niveau**

Après ce temps de réflexion, notre équipe a procédé à la conception de cours destinés à permettre l'accès de ces jeunes aux classes de Collège général en reprenant les mécanismes de base de l'école élémentaire et en privilégiant certains points importants :

- ergonomie adaptée à l'espace de la caravane et à la semi autonomie de l'élève, c'est-à-dire, des cours moins encombrants et surtout plus maniables avec un découpage par unité de temps (15 jours de travail) et regroupant toutes les matières sur un même fascicule, alors que les cours du Cned se présentent généralement découpés par discipline (un fascicule pour le français, un autre pour les maths, et ainsi de suite)
- pédagogie en harmonie avec les représentations culturelles des gens du voyage par rapport à l'instruction (évitant ce qui est ludique) et en accord avec la maturité des élèves
- scénario de motivation (« roman photo » mettant en scène des personnages auxquels on peut s'identifier)

Nous avons testé les premières séquences auprès d'une centaine de jeunes au cours de l'année 1993-94. Il y avait en 1995, à l'ouverture de ces cours, 46 inscrits. Ils étaient environ 3200 en 2006/07.

## **7.3. Module « Cultures du Voyage »**

La Résolution 89 demandait « *La prise en compte de l'histoire, de la culture et de la langue des tsiganes et des voyageurs* » et la Recommandation 2000 stipulait que : « *Les programmes scolaires, dans leur ensemble, et le matériel didactique devraient être conçus de manière à respecter l'identité culturelle des enfants roms/tsiganes. Il faudrait donc introduire l'histoire et la culture des Rom dans les matériels pédagogiques afin de refléter l'identité culturelle des enfants roms/tsiganes* ».

Nous avons conçu à l'intention des élèves Voyageurs un module « Cultures du Voyage » leur donnant l'accès à leur Histoire aux travers des textes juridiques, littéraires, historiques et poétiques en rapport avec le monde des Tsiganes et Voyageurs privilégiant une entrée dans l'acrolecte permettant ensuite une ouverture vers d'autres cultures véhiculées par l'écrit.

Ce module, une première en Europe, est facultatif et distribué gratuitement aux élèves. Il est depuis deux ans également disponible en cours à la carte.

## **8. Le choix du Cned**

L'inscription au Cned apparaît aux familles itinérantes, mais aussi sédentarisées, comme la solution répondant le mieux à leurs attentes, à la fois pour se conformer à la loi, mais également parce que cet enseignement à distance correspond réellement à l'autonomie et à la liberté de gérer son temps auxquelles sont profondément attachés les Voyageurs.

Toutefois, si la scolarisation à distance, en particulier au niveau du collège, est la seule solution envisageable pour les familles réellement itinérantes, elle n'est pas parfaitement adaptée à la situation des familles sédentarisées. Celles-ci souvent en situation d'illettrisme plus profond, seraient sans aucun doute mieux soutenues dans un collège en présence en bénéficiant d'un accueil et d'un encadrement adapté. L'enseignement à distance exige non seulement une plus grande motivation, mais surtout une capacité d'organisation du temps que ces familles, souvent en perte de repères, ont du mal à gérer.

## **9. Les limites du « Tout à distance »**

L'enseignement à distance, tel qu'il est dispensé au Cned, rend l'accès effectif au droit à l'instruction de ces enfants extrêmement difficile :

- L'élève est isolé face aux cours du Cned, la plupart des parents de nos élèves étant dans l'impossibilité d'accompagner leurs enfants dans leur travail scolaire ;
- Les cours du Cned sont compliqués à manipuler et inadaptés à l'exiguïté de l'habitat caravane car trop volumineux et trop lourds ;
- La plupart de nos élèves travaillent seuls, or, excepté en ce qui concerne les cours de mise à niveau, les supports pédagogiques des autres cours du Cned ne prennent pas encore assez en compte cette réalité ;

Nos élèves itinérants sont constamment en déplacement pour les besoins professionnels de leurs parents (foires, spectacles de cirque, travaux saisonniers...) ou dans l'obligation de circuler (manque de terrains de stationnement, installations illicites et expulsions...). De ce fait, tous les documents expédiés par la poste tels que les contrôles d'assiduité ou les copies corrigées leur parviennent souvent avec un retard pouvant varier de quelques semaines à plusieurs mois. Tout ceci est fort préjudiciable à leur progression.

### **9.1. Complémentarité de l'action du CNED avec les écoles et collèges**

La plupart des parents de ces élèves sont en situation d'illettrisme et sont donc dans l'impossibilité d'accompagner leurs enfants dans leur travail scolaire. Ces jeunes se retrouvent seuls et complètement dépassés devant leur matériel

pédagogique. Un accompagnement, au sein d'une structure scolaire et par des personnes qualifiées, est indispensable à l'intégration de ces jeunes au collège et plus généralement au sein de la communauté nationale.

Depuis le début des actions menées par le Cned, nous nous sommes heurtés à un obstacle majeur à l'accompagnement de ces jeunes et à leur intégration ponctuelle au sein d'établissements scolaires du fait de l'impossibilité de la double inscription.

Depuis la rentrée 2005, la Direction des affaires juridiques du Cned a rédigé une convention d'accueil dans les écoles primaire et au collège, en prenant appui sur la circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002 du Ministère de l'éducation nationale relative à la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires. Ces documents ont été diffusés à nos partenaires institutionnels : rectorats, inspections académiques et Casnav (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et enfants du voyage).

En décembre 2007, une trentaine de collèges ont signé cette convention et accueillent nos inscrits en leur apportant une aide méthodologique, l'accès au CDI et à l'Internet,

Le Cned et le Ministère de l'éducation nationale ont lancé au cours de l'année 2006/07 une enquête nationale auprès des Inspections académiques afin d'évaluer les besoins et les réponses déjà mises en place. Il s'agit de modéliser et de développer l'accueil et l'accompagnement de ces élèves dans des établissements scolaires sur tout le territoire national dans le but de favoriser leur insertion sociale et leur permettre un meilleur accès à la citoyenneté.

## **9.2. Le rôle des associations**

Un certain nombre d'associations se sont mobilisées, depuis de nombreuses années, pour apporter une aide à nos inscrits : constitution du dossier d'inscription, boîte postale,... et certaines offrent également du soutien scolaire.

Ces associations, constituées en réseau, jouent un rôle fondamental dans le lien à établir entre les familles et les établissements scolaires et/ou le Cned.

## **10. Information/formation des enseignants, des accompagnateurs scolaires et associatifs**

Près de 700 enseignants affectés au Cned encadrent ces élèves : rédaction de cours, correction de copies et suivi de la scolarité, etc. Ils sont également de plus en plus nombreux à aider nos élèves au sein d'établissements scolaires d'accueil et d'associations participant au réseau relais d'aide.

Depuis quelques années, le Cned s'est engagé dans la sensibilisation des enseignants à ces publics, en multipliant les interventions, sous forme de conférences, dans les Casnav, les Inspections académiques et les associations.

### **10.1. DVD « Rroms et Gens du voyage »**

En 2006, le Cned a compilé les supports de conférences présentées aux enseignants et a publié un DVD vidéo « *Rroms et Gens du voyage* ». Celui-ci est destiné à la formation des différents acteurs éducatifs concernés par ces publics : enseignants, écoles et collèges accueillant des enfants du voyage, CASNAV, IUFM, inspections académiques, coordonnateurs départementaux Gens du voyage, tuteurs associatifs, mairies concernées par la loi sur l'accueil des Gens du voyage, services sociaux et centres d'accueil s'occupant des Rroms migrants et demandeurs d'asile.

Il est articulé autour de quelques objectifs pédagogiques principaux :

- Acquérir des repères historiques, incluant des notions géographiques, politiques et linguistiques ;
- Clarifier le vocabulaire, les dénominations utilisées pour désigner les groupes ethniques regroupés sous les termes de « Rroms » et « Gens du voyage » ;
- Repérer la variété des situations professionnelles, des statuts sociaux, des modes et des niveaux de vie de ces populations de façon à :
  - Comprendre la place qu'elles occupent actuellement en France, en Europe et, plus généralement, dans le monde occidental ;
  - Nuancer, sortir des stéréotypes et des clichés
  - Repérer les difficultés auxquelles certaines de ces populations doivent faire face au regard de leur insertion sociale et professionnelle.

### **11. Information et sensibilisation des parents**

Beaucoup de parents méconnaissent leurs droits et leurs devoirs concernant la scolarisation de leurs enfants. Leurs difficultés quotidiennes et leurs craintes, en particulier du collège, ne favorisent pas l'accès de leurs enfants au droit à l'instruction.

Outre les échanges téléphoniques avec les familles et la diffusion d'informations relayées par les associations, nous publions des articles d'information dans la presse spécialisée destinée aux parents « l'Interforain » ou « Monde Tsigane ».

## **12. Projets et travaux en cours**

### **12.1. Rénovation des cours de mise à niveau**

Forts de notre expérience auprès des quelques 20 000 inscrits des années précédentes, de nos réflexions linguistiques et pédagogiques et des nouvelles dispositions ministérielles telles que les directives concernant l'apprentissage de la lecture et de la maîtrise de la langue française, une rénovation des cours de mise à niveau est engagée afin de permettre à ces jeunes dont une trop grande partie encore relève de l'analphabétisme et l'illettrisme d'accéder au socle commun de compétence que leur garanti la Loi (décret du 11 juillet 2006).

### **12.2. Livret de suivi par Internet**

Nous poursuivons la réflexion sur la création d'un livret de suivi par Internet consultable au sein des relais d'accueil (associations, établissement scolaire...), à travers lequel nos inscrits pourraient avoir accès, quelque soit le lieu où ils se trouvent. La perspective d'une couverture de plus en plus grande de l'Internet sur tout le territoire et en particulier sur les aires d'accueil nous ouvre des perspectives encourageantes.

## **13. Conclusion**

Cette année, sur environ 6000 jeunes Voyageurs inscrits au Cned, environ 5% relèvent de l'enseignement élémentaire, 25% suivent un cursus général de collège, 10% ont été orientés en Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), et la majorité suit les cours de mise à niveau pour les 12-16 ans.

Beaucoup sont en réalité encore « au fond de la classe » et n'accèdent pas à leur droit élémentaire à l'instruction. Un effort considérable doit encore être fourni pour adapter notre matériel pédagogique à nos élèves du voyage.

Nous comptons également sur le soutien du Ministère pour développer notre réseau de collèges d'accueil et favoriser une évolution de la législation sur la double inscription, permettant en particulier aux élèves relevant de l'école élémentaire de pouvoir bénéficier d'une continuité pédagogique tout en leur assurant un accueil systématique dans l'école du secteur où ils stationnent. En effet, une scolarité en pointillé, sur des manuels différents à chaque halte ne favorise pas une instruction cohérente, fabrique des « illettrés » à grande échelle et démobilise parents et enseignants.

Il nous reste beaucoup à faire pour renforcer le partenariat et la complémentarité entre enseignement à distance et soutien en présence afin que nos élèves aient un accès réel au droit fondamental à l'instruction qui est le leur.

## Bibliographie

- Asséo H., *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Découverte, Gallimard, 1994
- Baronnet, M.P., *Les jeunes Tsiganes : le droit au savoir*, Paris, L'Harmattan, 2007
- Bourguignon Jovhanna, Clanet dit Lamanit E., *Cultures du voyage*, Rouen, Cned, 2005
- Clanet dit Lamanit E., Sylène Raymond, *Rroms et Gens du Voyage*, DVD vidéo, Poitiers, Cned, 2006
- Clanet dit Lamanit E., « Les silences de l'Histoire », *L'esclavage des Rroms, Etudes Tsiganes*, n° 29, Paris, 2007
- Clanet dit Lamanit E., « Une langue en otage », *Les enjeux de l'apprentissage de la langue française, Diversité*, n° 151, Paris, 2007
- Filhol E., *La France et les Tsiganes*, ICEM - Pédagogie Freinet, collection : BT2
- Repaire V., Liégeois, J. P., « L'accès au droit à l'éducation », *L'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France*, Rennes, ENSP, 2007
- Reyniers A., *Tsigane heureux, si tu es libre*, éd. UNESCO, Mémoire des peuples, +CD-ROM, 1998
- CNDP – Ville école intégration <http://www.cndp.fr/vei/enfvoyage/accueil.htm>
- La commission nationale consultative des Gens du Voyage [http://www.social.gouv.fr/article.php3?id\\_article=190](http://www.social.gouv.fr/article.php3?id_article=190)
- FNASAT - Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage <http://www.fnasat.asso.fr/>
- Conseil de l'Europe - Forum des Roms et des Gens du Voyage [http://www.coe.int/T/DG3/RomaTravellers/Default\\_fr.asp](http://www.coe.int/T/DG3/RomaTravellers/Default_fr.asp)
- European Roma Rights Centre (ERRC) <http://www.errc.org/>
- Union Rromani <http://www.unionromani.org/>